



PLAN DE GARDE FAMILIALE

Géré par les unités locales, le Plan de garde familiale (PGF) a pour objet de veiller à ce que vous mettez en place un plan pour le soin de votre famille dans l'éventualité d'une urgence opérationnelle ou d'un déploiement planifié.

Le PGF n'est pas un contrat exécutoire, mais plutôt un échange d'informations entre votre famille et le commandant. Les renseignements fournis sont versés dans le dossier personnel du militaire et vise à améliorer l'efficacité des membres des Forces canadiennes (FC) et des unités opérationnelles. Le PGF est assujéti à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Tous les membres des FC **doivent** remplir le formulaire DOAD 5044-1A. Nous encourageons votre famille à collaborer à la rédaction de votre PGF et de le mettre à jour régulièrement. Les centres de ressources pour les familles des militaires canadiens (CRFM/C) peuvent également aider à votre famille à trouver un fournisseur de soins adéquat et à créer votre PGF.

Vous devriez :

- régulièrement passer en revue, modifier et soumettre le PGF (DOAD 5044-1A) à votre unité, plus particulièrement
 - au moment de se joindre à une nouvelle unité;
 - lorsque votre situation familiale change;
 - lors des préparations à un déploiement.
- partager les renseignements contenus dans votre PGF avec les fournisseurs de soin choisis ainsi qu'avec le CRFM/C local pour qu'ils soient prêts à agir auprès de votre famille le plus tôt possible lors d'une urgence.

AIDE POUR LES OBLIGATIONS FAMILIALES (AOF)

Gérée par les unités locales, l'Aide pour les obligations familiales (AOF) vise à aider les membres des FC qui sont monoparentales et les couples militaires mariés à compenser l'augmentation des coûts normaux des services de garde ou de soins familiaux lorsque vous devez vous absenter de votre unité pour des fins opérationnelles pendant 24 heures ou plus.

Admissibilité :

- L'AOF est offerte si
- vous êtes absents de votre unité ou de votre foyer pendant plus de 24 heures pour des fins opérationnelles
 - vous avez une ou plusieurs personnes(s) à votre charge :
 - âgée(s) de moins de 18 ans; ou
 - âgée(s) de plus de 18 ans mais qui requiert de l'aide en raison d'une incapacité physique ou d'un handicap mental et qui ne touche pas de pension.
 - Et que
 - vous êtes célibataires; ou que
 - votre conjoint ou votre conjoint de fait est également militaire et absent de leur unité pour des fins opérationnelles.

Financement :

- Vous pouvez recevoir un remboursement équivalent au moindre des deux montants suivants : le montant quotidien établi par le Conseil du Trésor ou la différence entre le montant déboursé pour les soins des personnes à charge pendant l'absence et le montant normalement payé pour les services.
- D'autres conditions s'appliquent; consultez les références ci-dessous pour plus de détails.

Vous devriez :

- soumettre votre formulaire de réclamation (DND 2269) à la salle des rapports de votre unité;
- inclure les reçus pour le montant payé ainsi que
 - le nom et l'adresse du fournisseur de soins;
 - les dates d'emploi.

Référence :

Directives sur la rémunération et les avantages sociaux (DRAS) 209.335 – Aide pour les obligations familiales

SERVICES DE GARDE POUR LES SITUATIONS DIFFICILES

En tant que famille militaire, vous devez parfois affronter des situations dont les conditions de services pausent de grands défis auxquels le PGF ne peut répondre. Les FC sont en mesure d'offrir des services de garde additionnels pour répondre aux urgences, aux absences, à la maladie, aux blessures et aux décès.

Services de garde en cas d'urgence

Par le biais des Services de garde en cas d'urgence (SGU), votre CRFM/C local peut vous aider à obtenir des services de garde en cas d'imprévu découlant directement de votre devoir militaire. Les CRFM/C peuvent vous appuyer lors de situations de crise de courte durée, jusqu'à ce que vous puissiez prendre des dispositions à plus long terme.

Admissibilité :

- Les CRFM/C sont autorisés à financer jusqu'à 72 heures continues de garde en cas d'urgence dans les circonstances suivantes :
- lorsque vous êtes envoyés en mission ou qu'il s'acquitte de votre devoir militaire et que votre conjoint ou le gardien habituel n'est pas disponible en raison de maladie ou d'urgence familiale;
 - lorsque vous devez vous présenter au travail à court préavis et que votre conjoint ou le gardien habituel n'est pas disponible pour s'occuper des enfants;
 - lorsque votre enfant est malade et que votre famille ne peut bénéficier du service de garde habituel au moment où votre présence est essentielle à l'opération militaire.

Financement :

Votre famille a accès au financement des SGU jusqu'à 72 heures, selon les circonstances décrites ci-dessus. Dans des circonstances exceptionnelles, il peut être possible d'obtenir du financement additionnel selon une échelle mobile de subventions. Votre CRFM/C peut vous communiquer de plus amples renseignements.

Vous devriez :

- disposer d'un PGF en prévision des situations d'urgence ou des déploiements planifiés;
- modifier régulièrement votre PGF et faire part des renseignements à votre CRFM/C pour faciliter la prestation rapide de SGU.

SERVICES DE GARDE DE RELÈVE EN CAS D'URGENCE

Votre famille a droit aux Services de garde de relève en cas d'urgence (SGRU) pour le maintien de la santé ou du bien-être de la famille lorsque vous vous absentez pour les besoins du service. Les services offerts à votre CRFM/C local peuvent aider votre famille à réduire le stress face à la garde d'enfants.

Admissibilité :

Les CRFM/C sont autorisés à financer jusqu'à 72 heures de SGRU pour votre famille si une période de relève pour le maintien de la santé et du bien-être est nécessaire lors d'une absence d'un membre des FC pour s'acquitter de ses fonctions militaires.

Financement :

Le financement des SGRU est disponible jusqu'à 72 heures pour votre famille, selon les circonstances décrites ci-dessus. Dans des circonstances exceptionnelles, il peut être possible d'obtenir du financement additionnel selon une échelle mobile de subventions. Votre CRFM/C peut vous communiquer de plus amples renseignements.

Vous devriez :

- mettre en place un PGF dans l'éventualité d'une absence liée au devoir militaire;
- assurer que votre famille connaît bien le CRFM/C pour tirer profits des SGRU.

SERVICES DE GARDE EN CAS DE BLESSURE GRAVE OU DE DÉCÈS

Des Services de garde en cas de blessure grave ou de décès (SGBGD) sont offerts par les CRFM/C locaux aux familles des membres des FC qui sont malades, blessés ou décédés pendant leur service.

Admissibilité :

- Les CRFM/C sont autorisés à financer jusqu'à 168 heures de SGBGD dans n'importe laquelle des circonstances suivantes :
- Aider la famille à se rendre à un rendez vous pour obtenir des services médicaux, des services en santé mentale ou des services sociaux qui permettront de faciliter le rétablissement du membre des FC;
 - Alléger votre fardeau;
 - Permettre à votre famille de participer aux services de rapatriement (par exemple, Trenton, Landstuhl);
 - Offrir du soutien à votre familles pendant les funérailles et le deuil.

Financement :

Le financement des SGBGD jusqu'à 168 heures est accessible à votre famille, selon les circonstances décrites ci-dessus. Votre CRFM/C peut vous communiquer de plus amples renseignements.

Vous devriez :

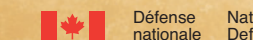
- disposer d'un PGF en prévision des situations d'urgence;
- assurer que votre famille connaît bien le CRFM/C pour tirer profits des SGBGD.

Pour accéder à votre CRFM/C local, visitez



Engagement des Forces canadiennes à l'endroit des familles

Nous sommes conscients de la contribution importante des familles à l'efficacité opérationnelle des Forces canadiennes et nous reconnaissons la nature unique du mode de vie militaire. Nous honorons la résilience des familles et rendons hommage aux sacrifices qu'elles font pour soutenir le Canada. Nous promettons de travailler en partenariat avec les familles et les communautés dans lesquelles elles vivent. Nous nous engageons à améliorer le mode de vie militaire.



Défense nationale National Defence

Canada

Votre Plan de garde *familiale*



Soutien et Services de garde pour les situations difficiles